



COMMUNIQUÉ suite au CA du SIAAP du 21 juin au SUJET DES 1607 H

Paris, le 23 juin 2022

À l'appel de l'ensemble des syndicats du SIAAP (CGT, FO, UNSA, FA-FPT), des dizaines d'agents du SIAAP se sont mobilisés mardi 21 juin, jour du vote par le CA du SIAAP du projet d'application des 1607 h, et ont agi solidairement contre ce projet en se portant gréviste et pour un bon nombre, notamment des ouvriers en horaires fixes, en se rassemblant au siège du SIAAP. **Nous les remercions tous !**

Pour rappel, ce projet divise les agents du SIAAP en deux groupes : (1) Les agents en horaires variables, soit 55 % de l'effectif, qui devront travailler 12 minutes/jours en plus (60 h/an) pour ne pas perdre 6 jours de congés (2) Les agents en horaires fixes dont le temps de travail actuel est maintenu sans perte de ces 6 congés (pour rappel, ces 6 CA sont transformés en RTT acquis). Il introduit aussi sans raison réellement justifiée le pointage pour les agents en horaires fixes.

Les agents mobilisés revendiquaient la suppression de ce projet complètement orienté par la Direction Générale et demandaient le report du vote afin que les critères essentiels, la pénibilité et la dangerosité, soient pris en compte dans de nouveaux échanges avec la Direction.

Comment accepter que des centaines d'agents, en horaires variables et assujettis à la pénibilité, ait été ainsi balayés sans autre forme de procès ?

Cette sujétion est pourtant reconnue au SIAAP par la prime de pénibilité et la loi prévoit ce critère pour justifier de nouvelles sujétions permettant de ne pas allonger le temps de travail et de maintenir les jours de congés.

Le Président et la Direction Générale s'arcbutent derrière leurs mensonges !

Aux engagements de dialogue se substitue le « droit » pour les syndicats de parler sans être écoutés, comme l'a une nouvelle fois démontré le Président quand il a reçu une délégation des représentants CGT et FO et des agents.

Par son refus de prendre en compte les sujétions prévues par la réglementation, le SIAAP, qui annonçait ne pas vouloir profiter de l'aubaine de la loi Macron sur les 1607 h, va augmenter sa productivité de l'équivalent de 36 postes à temps plein (55 000 h de travail gratuit).

Les représentants CGT et FO appuyés par les agents présents, ont pu exposer les revendications intersyndicales aux administrateurs du SIAAP. Celles et ceux de « l'opposition » au Président du CA se sont abstenus, à l'exception d'un-e élu-e qui a voté CONTRE le projet soumis au vote.

Ces positions nous encouragent à aller plus loin, afin que le SIAAP revienne sur sa décision. En effet, la légalité de cette délibération n'est absolument pas certaine.

Pour terminer, indiquons ici que lors du CA, la DG en charge des Ressources, bien que sans légitimité ses propos, a mis en cause la responsabilité des agents en indiquant que la mobilisation contre son projet des 1607 h a été faible, tant le 20 mai que le 21 juin, mentionnant un taux de grévistes irréaliste qu'il nous est impossible de vérifier malgré nos demandes.

Cela démontre pour nos organisations syndicales l'irrespect, pour ne pas dire le mépris total de la DGAR envers les agents.